

La trahison des élus

— **Jean-Louis Omer, vous avez, à diverses reprises, mis en causes les élus de la nation française...**

Il serait plus exact de parler des élus de la République dite « française » ; il n'existe pas d'élus de la nation française.

— **Pourtant ils sont censés représenter la nation.**

Non, ils représentent les idéologies dominantes, des lobbies ou le monde des « affaires ». Ils représentent des intérêts, certainement pas le peuple, ni la nation. Leur action est de haut en bas, non de bas en haut.

— **Admettons... Vous avez mis en cause les élus de la République. Vous les accusez particulièrement d'avoir décrété la condamnation à mort de la nation française. Pouvez-vous vous expliquer.**

La nation française a été condamnée à mort par les députés français, c'est-à-dire par les soi-disant représentants du peuple, le premier juillet 1972, à l'issue d'un vote unanime. Un peu comme si le peuple français avait décrété son suicide collectif, ou si on avait voulu officialiser son assassinat historique et ethnique, la deuxième solution m'apparaissant la plus plausible.

— **Que voulez-vous dire ?... Et pourquoi cette date du 1^{er} juillet 1972 ?**

Le 1^{er} juillet 1972, c'est le jour du vote de la loi tendant à lutter contre le racisme. C'est là que la forfaiture du Parlement français a été commise. Noter également la date du 1^{er} juillet, le jour du départ des grandes vacances ; ce qui montre bien la volonté des autorités d'imposer cette loi remettant en cause l'existence de l'identité immémoriale des Français, pendant qu'ils avaient le dos tourné et que leur attention était portée ailleurs... Ni vu, ni connu : l'intention de tromper les Français était clairement manifeste !

— **Quel est le rapport entre cette loi et le fait que les députés ont condamné à mort la nation française, comme vous l'affirmez ?**

Le contenu extrêmement subtil de la loi elle-même nous renseigne. Je dis, j'affirme, qu'elle a été conçue contre le peuple français spécialement visé, les Français d'origine, les Français historiques, de souche, afin d'attenter à leur légitimité originaire, de programmer leur extinction ethnique par oblitération et de leur substituer des populations étrangères. En quelque sorte les oblitérer juridiquement.

— **Qu'entendez-vous par « oblitérer juridiquement » ?**

Je veux dire que cette loi du 1^{er} juillet 1972 (tombée du ciel ou de l'enfer), dite encore loi Pleven (du nom de son rapporteur breton et catholique), a pour but réel, voulu et concerté, la liquidation ethnique du peuple français de souche. L'oblitération ethno-juridique (oblitérer : effacer, supprimer, mort lente) veut dire qu'on ne nous a pas encore assassinés physiquement. Pour l'instant on remplace la guillotine, ou tout autre objet de mort physique, par le terrorisme de la loi. L'oblitération juridique, c'est donc le terrorisme par la loi. Ils soignent pour l'instant leur profil « humaniste ». Pour l'instant, dis-je...

— **Pouvez-vous nous éclairer sur le contenu de cette loi ?**

Tout d'abord il est important de souligner son caractère extraordinairement répressif, comme la République n'en a jamais promulgué d'aussi violentes et radicales dans les interdits, à l'exception de la Révolution française. Mais surtout elle ouvrira le chemin à tout une série de lois

successives ou décrets de même nature ; dans les quarante années qui suivront son application, ces dispositions législatives vont accentuer et étendre leurs effets répressifs, tant sur le plan juridique que pénal, dont la fameuse loi Fabius-Gayssot, Gayssot étant le rapporteur communiste de la loi. Eh oui, il faut bien que cela serve à quelque chose un communiste ! De fait, toutes ces lois auront pour cause finale de déblayer le terrain et de lever tous les obstacles pour que puisse s'accomplir le vieux rêve des mondialistes consistant à supprimer les peuples et les nations, puis mélanger les races afin de mieux contrôler l'humanité ; comprenons ouvrir la France et l'Europe à l'invasion migratoire et à la submersion de leurs peuples légitimes, par des populations étrangères venues de tous les horizons du monde.

Pour bien comprendre ce que signifie cette loi « Pleven », ce qu'elle implique dans ses conséquences, il faut aussi comprendre le contexte politique et historique dans lequel elle a été imposée. Pardonnez-moi, je vais être un peu long...

Il importe, en premier lieu, de bien établir sa corrélation avec la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU (1948). Rappelons l'article II ou ce que j'appelle le deuxième préambule de cette déclaration, dont voici un extrait : « *Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés contenus dans la présente Déclaration, sans distinction aucune notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.* »

Si vous analysez les termes et la formulation de cet extrait qui dit tout, vous vous rendez compte qu'ils définissent un homme hypothétique, un homme qui n'existe pas, une pure abstraction, une chimère ; un homme à qui on dénie toute spécificité individuelle ou toute distinction par la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, etc., tout en lui reconnaissant par ailleurs, contradictoirement, les caractères anthropologiques objectifs qu'on lui dénie : c'est une histoire de fou ! L'histoire du chien qui se mord la queue en rêvant à son os... Cet homme, dis-je, n'existe pas dans le monde réel ; il est une pure fiction, une représentation virtuelle, une vision utopique : ils sont ultra matérialistes, mais ils veulent nous montrer qu'ils sont au-dessus de Dieu, plus fort que lui. Cela, c'est pour la définition générale de cet homme idéal placé au-dessus de l'homme réel.

Mais l'homme réel, lui, il existe bel et bien, et on lui oppose un homme virtuel qui tend à le remplacer dans leur névrose collective ; l'homme réel est donc celui qui a tout ce que lui dénie le préambule ci-dessus : il a une race, une couleur, un sexe, une langue, une religion, des opinions politiques ou autres ; il a une origine nationale, sociale, une fortune ou infortune, un lieu de naissance, un lignage, une filiation héréditaire, etc. Et il a aussi le droit de faire valoir ces différences au nom de son appartenance légitime, et donc de se discriminer pour se différencier et se hiérarchiser. Or qu'est-ce que cherchent ceux que j'appelle les cosmo-mondialistes, apatrides, sans frontières, citoyens du monde et autres adeptes du métissage des races, des cultures et du reste, pour employer leur langage ? C'est d'effacer tout ce qui fait spécifiquement l'homme réel, l'homme concret, l'homme vrai, selon les décrets du Très-Haut énumérés ci-dessus ; lui dénier toute existence, afin de créer et lui substituer un HOMME NOUVEAU (à part cela, ils ne sont pas racistes), et, dans leur folie éradicatrice qui se perçoit également dans l'idéologie du genre, imposer cet homme nouveau comme le parangon de l'utopie totalitaire qui les travaille au tréfonds depuis des siècles. C'est l'obsession éternelle, la revendication permanente des névrosés et autres psychopathes qui rêvent le monde, qui rêvent de le redessiner en toutes occasions au modèle de leur avachissement intellectuel et moral, au lieu de le vivre concrètement, de se confronter tout autant que se conformer à la loi naturelle, à ces réalités impérieuses qui donnent force et dignité.

Mais pour parvenir à leurs fins, il leur fallait imaginer un moyen éradicateur puissant et efficace. Après la seconde guerre mondiale, ces gens, qui ont acquis une influence considérable sur les États du monde occidental (il serait trop long d'expliquer pourquoi et comment), vont réussir à imposer, sans discussion possible, des lois qui ont pour but de réprimer et de sanctionner tous ceux qui auraient tendance à faire valoir ou à défendre ces fameux caractères anthropologiques spécifiques qui constituent l'identité propre à chaque individu, forme les peuples et fonde les nations. En somme, on interdisait à l'homme réel d'exister ethniquement et, à travers son avatar utopique défini négativement par les droits de l'homme, on mettait en évidence l'objectif premier de ces lois qui se donnaient pour but la destruction des peuples et des nations ; en somme, déblayer le terrain et lever les obstacles.

La loi du 1^{er} juillet 1972 n'était que le premier essai réussi de la mise en pratique de cette volonté de laminer toutes les différences anthropologiques entre créatures humaines. Voici un des aspects de cette loi répressive qui fulmine l'interdit : sont punis les délits racistes pratiqués « *en raison de l'origine, ou de l'appartenance ou de la non-appartenance d'une personne à une ethnique, une nation, une race ou une religion déterminée.* »

Quels sont-ils ces délits ? La discrimination, la provocation ou l'incitation à la haine ou à la violence, la diffamation, l'injure... *en raison de*, etc. Autrement dit toute tentative d'établir des distinctions sociologiques ou anthropologiques est considérée comme un délit ; mieux : la défense de ses propres critères spécifiques identitaires est désormais criminalisée.

La formulation ci-dessus s'applique à environ une dizaine de cas définis par la loi ; elle est donc répétée dix fois dans le texte. Je ne vais pas plus loin dans l'explication législative proprement dite, seulement pour rappeler, comme je l'ai dit plus haut, que cette loi va ouvrir la voie et permettre la mise en place de tout un arsenal de lois répressives et dissuasives qui vont s'étoffer et se renforcer au fil des ans : entre autres les lois Gayssot, Toubon, Lellouche, Perben II, sans compter les multiples dispositions administratives et pénales. Cet arsenal juridique finira par constituer un véritable corset d'interdits tissé autour des Français de souche, tendant, par-delà l'intimidation, à réprimer toutes manifestations discriminatoires d'appartenance les différenciant des étrangers volontairement introduits sur le sol de France. Autrement dit, cette loi interdit aux Français, au nom de ces fameux droits de l'homme artificiels qui n'ont aucune existence naturelle, de faire valoir leurs critères identitaires d'hommes réels, et de se discriminer légitimement en tant que Français de souche (et non de Français de papier), blancs, catholiques, mâles ou femelles, etc., critères anthropologiques et civilisationnels que l'on accepte par défaut pour les étrangers ; ceux-ci pouvant, eux, se discriminer selon les mêmes critères distinctifs, mais pour des raisons exactement inverses que l'on refuse aux autochtones.

La loi interdit donc implicitement aux Français de souche le droit d'exister et, par-là même, le droit de vivre en tant que tels chez eux, dans leur pays, d'exprimer leur différence, de la manifester concrètement, de défendre leur légitimité ethnique et ancestrale face aux allogènes, introduits en masse sur le sol français pour les noyer sous le nombre, et les dissuader de toutes tentatives de résistance organisée.

— **Comment se fait-il que personne, dès cette époque, n'ait dénoncé le caractère arbitraire et répressif et, disons-le, délibérément antifrançais, anti-identitaire, de ces lois ou droits, comme vous le faites, ici, sous l'angle du contenu ?**

Je vous ai parlé du contexte politique et historique qui a présidé à la promulgation de ces lois et décrets (pour l'instant on a échappé aux ordonnances et aux ukases).

D'abord, il faut voir que ces lois ne sont pas des lois spécifiques ; elles sont incluses dans le cadre d'une loi plus générale qui est la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881 ; un peu

comme des avenants ou des amendements. Les lois générales contre le racisme et l'antisémitisme ne sont que des extensions répressives de cette loi sur la liberté de la presse, associées au Code pénal ; je précise que la référence à l'antisémitisme n'apparaît pas dans la loi de juillet 1972 qui reste d'ordre général et comme un point de départ, mais elle apparaît dans l'intitulé de la loi Gayssot de juillet 1990, avec la xénophobie (il faudra un jour nous faire des explications de textes et définir les mots), comme un oubli réparé, ou plutôt comme la marque influente du communautarisme juif qui, désormais, manifeste son pouvoir délibérément et sans réserve. Or quel est le préambule de cette loi sur la liberté de la presse ? Il s'énonce comme suit : « **L'imprimerie et la librairie sont libres en France** ». On est libre d'imprimer et de publier, oui certes, mais dans les limites de la loi. C'est ce « **dans les limites de la loi** » qui change tout et fait la différence avec la liberté proprement dite ; autrement dit vous avez la liberté d'exprimer ce que vous voulez, tant que vous voulez, sauf ce qu'il nous fait plaisir ou nous convient d'interdire et qu'il suffit d'introduire dans la loi sous le prétexte de l'injure et la diffamation. Cette tournure d'esprit est typiquement républicaine, typiquement jacobine, typiquement communiste. Car la liberté ne s'apprécie pas par des lois, mais par les conséquences pénales de ceux qui usent et abusent de la liberté ; d'où ce qu'on appelle la loi naturelle ou encore la loi morale qui s'oppose aux excès et aux conséquences de l'acte libre irresponsable. On peut donc étendre à volonté les limites répressives de la loi sur la liberté la presse, on peut même les étendre à l'infini ; cela porte un nom, cela s'appelle en bon français la CENSURE, autre nom de la dictature. Si bien qu'au final, cette prétendue loi sur la liberté de la presse est un véritable tissu rapiécé d'interdits qui n'ont rien à voir avec la liberté d'expression, pas davantage avec la liberté de la presse.

— **Mais pourquoi utiliser ce biais pour faire passer des lois sous forme d'amendements qui n'ont rien à voir objectivement avec la loi sur la liberté de la presse ?**

Détrompez-vous. Si vous ne connaissez pas l'esprit jacobin, l'esprit bolchevique ou soviéto-jacobin, vous ne pouvez comprendre. Le but des républicains est d'interdire les Français de s'exprimer quand cela les arrange, tout en les soûlant à longueur de temps avec leurs pseudos valeurs républicaines. Le fameux « Pas de liberté pour les ennemis de la liberté » de Saint-Just a fait des merveilles ; il faut le comprendre ainsi : pas de liberté pour ceux qui ne pensent pas ce que je pense MOI, Saint-Just. Car si tu ne penses pas ce que je pense MOI, Saint-Just, tu es un homme mort (mort physique ou sociale). Ainsi, par le biais de cette loi dite de « liberté », on a bâillonné littéralement les Français afin de les empêcher d'émettre des opinions non conformes au principe de cette loi travestie pour les besoins de la cause ; telle était la volonté finale des auteurs de cette législation, et du même coup on plaçait ce sujet dit « sensible » hors de tout débat, l'objet du débat tombant lui-même sous le coup de la loi. En agitant la menace pénale, on procédait par intimidation, et, du même coup, on désamorçait toute tentative de contestation. Si bien que la loi a été votée sans discussions, à la sauvette et à l'unanimité, selon les procédures de vote très particulières du Parlement. Ne cherchons pas la moindre démocratie là-dedans. En inversant le sens du mot « Liberté », on avait inventé et mis en pratique de *Big-Brother* bien avant *Big-Brother*. Toutefois, si la liberté d'expression est réprimée par la loi — la répression féroce de ces lois est impressionnant, puisqu'elle vont jusqu'à cinq années d'emprisonnement, assorties de 300 à 45 000 euros d'amendes —, il n'est pas encore, je dis bien pas encore, interdit de discuter le bien-fondé de la loi, même si cette discussion fait peur et intimide les plus frileux.

Je continue sur le contexte de la loi Pleven. Elle a été promulguée sous le septennat du gaulliste George Pompidou. En 1974, Pompidou meurt en cours de mandat. Le centriste Valéry Giscard d'Estaing, champion du « libéralisme avancé », celui qui voulait regarder les Français au fond des yeux, l'accordéoniste amateur qui prenait le « petit-déj » à l'aurore avec les éboueurs, est élu Président de la République ; le premier ministre sera Jacques Chirac. Dans les

deux ans qui suivent, le tandem Giscard-Chirac (dit de « droite ») va faire voter une loi et publier un décret gouvernemental, gravement attentatoires à la structure ethnique et civilisationnelle du peuple français ; en un, la loi Veil pour l'interruption volontaire de grossesse (IVG) ou avortement (1975), dont les conséquences terriblement funestes font qu'il manque, 35 ans plus tard, quelque 8 millions de Français à l'appel, auxquels il faut ajouter les enfants des plus âgés manquant à partir de l'âge de la procréation ; en deux, le regroupement familial (1976) qui va déterminer l'invasion migratoire que nous connaissons aujourd'hui (il faudra qu'on nous explique un jour en quoi ces regroupements de masse se justifiaient socialement et économiquement, et en quoi le fait d'être un travailleur immigré implique nécessairement de prendre la nationalité du cru, en l'occurrence la France : que de questions sans réponses !).

Si l'on veut bien remarquer la concomitance de ces lois et la période de leur promulgation ou de leur application avec effet immédiat, quatre années seulement les séparent, avec un changement de Président entre temps : c'est dire si l'on était dans l'urgence ; il n'y avait probablement rien de plus impératif ni de plus pressant à décider dans l'instant. Si maintenant on examine les textes de lois, on s'aperçoit que celles-ci ne sont pas seulement concomitantes, elles sont aussi complémentaires et offrent toutes les apparences d'un véritable attentat mûrement réfléchi, coordonné et perpétré en secret contre le peuple français : d'un côté on ouvre les frontières et ont fait rentrer en masse les peuples en provenance de tous les horizons du monde ; de l'autre, on ferme le robinet des naissances autochtones par l'avortement institutionnel afin de soumettre le peuple français à la submersion migratoire et d'en freiner le renouvellement naturel. Et l'on met en œuvre la loi sur le racisme qui interdit toute contestation. Simple principe des vases communicants. D'ailleurs, à partir d'une certaine période, on ne parlera plus d'immigration de travail, de travailleurs immigrés, mais d'immigration de peuplement, d'invasion migratoire (1) pour en arriver à la justification du métissage racial et culturel...

Résumons :

- 1 – 1972 : On crée une loi réprimant la discrimination identitaire.
- 2 – 1975 : On promulgue la loi légalisant l'avortement génocidaire qui vide la France de ses enfants et la prive du renouvellement des générations.
- 3 – 1976 : On publie un décret autorisant sur le sol national le regroupement des familles d'immigrés, ouvrant ainsi le territoire à l'immigration de masse.
- 4 – 1990 : On crée la loi Gayssot qui renforce et étend les effets de la loi de 1972 à l'antisémitisme et à la xénophobie (ainsi qu'à la contestation des crimes contre l'humanité, tels que définis par le Tribunal de Nuremberg).
- 5 – 1998 : On abolit de fait le droit du sang au bénéfice du droit du sol (gouvernement Chirac-Jospin), ce qui revient à attribuer, selon certaines dispositions administratives, la nationalité française à toute personne qui en fait la demande (elle-même ou ses parents) du seul fait de poser les pieds sur le sol national.

Si l'on va plus loin et qu'on examine la période de 1972 où a été votée la loi contre le racisme, nous sommes quatre ans après Mai 1968 ; or, Mai 68 a été tout ce que l'on voudra, sauf qu'il n'a jamais été fait la moindre allusion à un quelconque état de racisme systémique ou endémique sous quelque forme que ce soit. Quatre ans plus tard, à part quelques groupuscules présumés racistes ou néo-nazis vaguement manipulés, dont les regroupements devaient probablement réunir autant de policiers des RG que d'adhérents, et la montée de l'immigration qui en est encore à ses débuts, mais qui va s'accélérer avec l'application de ces lois successives, il n'y a rien à l'horizon qui justifiait la brutalité répressive d'une telle loi. Cela veut donc dire que la loi du 1^{er} juillet 1972 était une loi anticipative qui ne tenait pas compte d'une réalité de fait, mais préparait le terrain d'un vaste mouvement migratoire prévu et organisé en nécessité de cause qui allait déferler sur la France et l'Europe, visant à détruire et à effacer les nations et les

peuples européens. **En créant la loi, on a créé le délit avant que celui-ci ne soit manifeste : créer le délit par la loi est la marque d'un régime authentiquement totalitaire.**

En conclusion de cette partie que je viens d'évoquer — et je ne fais que survoler — j'affirme que les innombrables lois qui ont été promulguées durant ces quarante dernières années pour soi-disant lutter contre le racisme et l'antisémitisme, résultent d'un véritable complot ourdi contre le peuple français dans le but d'éradiquer ethniquement la population française d'origine, de la remplacer par des populations étrangères à notre peuple, à notre histoire nationale et au destin de notre pays, à seule fin de créer un peuplement nouveau qui ne pourra plus se revendiquer comme peuple légitime et historique à l'instar des Français de souche ; le fin du fin de la fin ultime étant d'en arriver, avec ce peuplement nouveau, à instaurer le NOUVEL ORDRE MONDIAL et une humanité nouvelle issue de la dictature des droits de l'homme.

*

Je situe ce processus actuel d'éradication ethnique au même niveau que le massacre vendéen, quand Barère et le Comité de salut public, sous l'autorité de Robespierre et de la Convention, décidèrent de transformer la Vendée en terre de feu et de sang, jusqu'à l'extermination complète de la population : cela s'appelle un génocide ; cette tentative d'extermination humaine est historiquement définie aujourd'hui comme un authentique crime contre l'humanité. C'est le même processus, les mêmes intentions, mais pas le même protocole : on ne massacre pas les gens, en tous cas pas encore ; on procède plus subtilement par ce que j'appelle l'oblitération juridico-ethnique, un génocide judiciaire progressif devant aboutir au constat de la non-existence des Français de souche par oblitération, donc à leur élimination existentielle : le Français de souche n'existe pas, ne doit plus exister ; autrement dit, on l'étouffe en douceur, sans violence apparente, par le double effet de la pression immigration-avortement, tout en l'emprisonnant sous une avalanche d'interdits ou d'exclusions qui le réduisent à l'impuissance et au silence.

Tout cela s'est fait à l'insu des Français, dans leur dos, sans jamais susciter le moindre débat, à l'exception de faux débats, sans jamais les informer, sans jamais les consulter, sans le moindre référendum, simplement en les mettant devant une succession de faits accomplis et en jouant la carte du temps.

— **Plus haut, vous avez dit que Pleven était le rapporteur de la loi de juillet 1972 et non l'auteur. Mais qui sont les véritables auteurs ? À vous entendre, il y a eu un travail de fond assez considérable, selon une démarche qui ne semble pas relever de l'inspiration spontanée ni d'un amateurisme de seconde zone... Qui est derrière cette loi ? D'où provient-elle ?**

Pour la loi de juillet 72, j'ai la preuve formelle que le texte de la loi a été concocté, au moins dans son principe, au sein du Mrap (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), une officine judéo-marxiste issue d'une scission de la Lica (aujourd'hui Licra : Ligue contre le racisme et l'antisémitisme), fondée après la Seconde Guerre mondiale par trois intellectuels juifs communistes qui contestaient le caractère libéral de la Lica. L'un des co-fondateurs du Mrap, Pierre Paraf, un juif sioniste assez exalté, le confirme dans un de ses livres. Il est probable que ces lois ont été l'adaptation de textes issus du lobbying incessant des organisations juives mondiales, et qu'ils ont été appliqués unilatéralement dans tous les pays où le pouvoir judéo-protestant maçonnique exerce une influence déterminante. Pour les autres lois qui ont suivi, je n'ai pas de références à ce sujet, mais il est facile d'en inférer qu'elles proviennent des mêmes sources et ont suivi le même parcours. Que Gayssot, le rapporteur de la loi de juillet 1990 soit un communiste (personnage insignifiant, trop peu intelligent ni subtilement assez pervers pour en être l'inspirateur : il a fait office de plastron), n'est pas le fait du hasard. Il est proprement ahurissant que le destin de tout un peuple soit décidé dans des officines obscures et interlopes, par quelques avocats ou juristes de rencontre à la solde de lobbies apatrides,

et qu'en plus ils puissent imposer ou faire imposer ces lois à l'insu de ces mêmes peuples et contre eux, et cela, évidemment, sans leur consentement, le fait même de contester la loi tombant sous le coup de la loi. Cela, on s'en doute, pose quantités de questions. Par ailleurs, il est à remarquer que si l'ensemble de l'appareil répressif que constituent l'ensemble de ces lois est de toute évidence issu de la mouvance sioniste internationale et vise à protéger les juifs de l'antisémitisme (c'est la justification officielle), on constate que les mêmes lois servent aujourd'hui à toutes les minorités communautaristes de toutes origines qui cherchent à s'imposer dans notre pays, tellement nombreuses que les énumérer serait fastidieux.

Quel meilleur moyen, en effet, pour détruire un pays comme la France que d'introduire sur son sol des populations allogènes traitées en minorités communautaristes, de les manipuler et les instrumentaliser pour fractionner le pays un peu comme on enfonce un coin dans le tronc pour faire éclater l'arbre, puis faire disparaître le peuple sous le nombre et le remplacer ?

Mais il importe peu, à la limite, de savoir qui est derrière ou à l'origine de ces lois, même s'il n'est pas inutile d'en avoir connaissance. On peut même y trouver la patte de la franc-maçonnerie, mais les francs-maçons n'ont pas la subtilité complice qui caractérise les Juifs, ni ce sens de la duplicité porté au plus haut point qui fait croire qu'ils sont ce qu'ils affectent de paraître ; ils n'ont que la culture du secret pour se donner le sentiment d'exister. Non, la vraie question qui se pose est de se demander comment et pourquoi nos élus républicains, particulièrement les députés, prétendus REPRÉSENTANTS DU PEUPLE ont pu avaliser institutionnellement de telles lois ethnocides qui manifestement avaient moins pour but de lutter contre le racisme ou l'antisémitisme que de provoquer l'élimination ethnique du peuple Français d'origine. Oui, à quoi servent-ils ces prétendus représentants du peuple s'ils ne défendent pas la dignité et l'honneur de leur peuple, et s'ils promulguent des lois contre lui, des lois portant atteinte à son identité, c'est-à-dire à son existence même ?... Pourquoi n'y ont-ils pas fait obstacle ? Ils ne pouvaient ignorer les graves conséquences qu'elles entraînaient, et surtout le fait prégnant qu'elles se retournaient contre leurs propres électeurs, particulièrement les Français de souche ? Où avaient-ils le regard quand ils ont voté toutes ces lois ?...

Toutes les lois dites contre le racisme et l'antisémitisme, — en réalité des lois arbitraires anti-françaises et francophobes —, ont été votées à l'unanimité, quasiment sans discussion et la plupart du temps à la sauvette, pendant les vacances ou les fêtes de fin d'années, pour mettre les Français devant le fait accompli. On en arrive à ce paradoxe, à cette constatation ulcérante, que les pires ennemis du peuple français se révèlent être les élus de la République, ses mandants officiels, c'est-à-dire ceux qui sont censés le défendre en son nom et défendre son pays. Nous sommes en présence d'une trahison insupportable, d'une forfaiture scandaleuse ; en d'autres temps, ces prétendus « représentants du peuple » seraient chassés du pouvoir à coups de fourches et de gourdins ; au pire, ils relèveraient du gibet ou du peloton d'exécution ; et je me demande parfois s'il ne faudrait pas remettre en service les bagnes de Cayenne, de Nouvelle-Calédonie, et y envoyer de temps en temps les élus de la République en stage de redressement.

J'ai avancé maintes fois combien j'ai en exécration ces élus de la République, ces pseudos représentants du peuple ; je ne me sens nullement représenté par eux, je me sens plutôt sali par ces gens, trahi dans ma conscience de Français, de citoyen ; et quand je dis qu'ils trahissent le peuple Français, c'est vraiment dans tous les domaines... Je les accuse de ruiner la France, de la mettre sous la dépendance de la haute finance internationale (ils n'ont jamais autant donné raison aux titres annonceurs des livres d'Henry Coston, *Les financiers qui mènent le monde, La France à l'encan, Le Veau d'or est toujours debout*, écrivain et journaliste, bête noire de la République en son temps : l'affaire ne date pas d'hier !) (2), de rançonner leurs compatriotes qui travaillent et produisent la richesse nationale, de mettre la France à l'encan, de la vendre littéralement — les Français avec —, d'endetter délibérément ces derniers pour des générations, de les tromper, de leur mentir en permanence, d'avoir détourné la puissance de l'État et de

l'avoir accaparée à leur profit en véritables chefs de gangs ; je les accuse de se goberger, et même pour certains de se prélasser comme des pourceaux sur le dos du contribuable, pour finalement ne pas représenter leurs électeurs (ou des fractions catégorielles), mais de s'exprimer au nom d'idéologies perverses qui pourrissent l'âme, l'esprit et l'intelligence du peuple français, cela dans l'intérêt des lobbies et autres groupes de pressions divers qui dirigent de fait la France en sous-main. Ils ne sont que des bateleurs d'estrades, des pitres de tribune, gommeux, arrogants, démagogues, dont les discours de bonimenteurs n'ont pour but que d'engourdir le citoyen et lui faire avaler n'importe quelle fadaise politicienne ; ils ne pensent qu'à une chose : présenter leur plus beau profil d'hypocrites pour se faire élire ; ils n'ont qu'une obsession : maintenir le système républicain avec tous les privilèges et avantages qu'ils en retirent pour prix de leurs reniements et de leurs mensonges. Comme je le rappelle souvent, les élus de la république ne sont ni des rois, ni des princes, ni des seigneurs ; ils ne sont que des fonctionnaires, des exécutants, des administratifs ; et encore pour certains de basse classe, de très basse classe.

— **Iriez-vous jusqu'à accréditer le « Tous pourris » ?**

C'est l'évidence même ! Et ils le savent fort bien malgré leurs dénégations horrifiées de vierges effarouchées dès qu'on prononce à leur endroit l'expression « Tous pourris ! ». Ils le sont TOUS parce que le système est corrompu et qu'ils sont caution physique et morale du système, dès lors qu'ils en sont parties prenantes ; ils le deviennent nécessairement par consentement, par acquiescement ; et il déteint nécessairement sur eux ; ils peuvent bien protester de leur honnêteté foncière, cela ne les exonère en rien des conséquences de leur engagement. Mais la soupe est bonne, elle fait passer bien des scrupules. En fait, les élus de la République n'ont même pas le courage de se montrer tels qu'ils sont réellement, c'est-à-dire des gens qui n'ont jamais eu la volonté ni le courage de défendre leur pays et leur peuple : ils s'en fichent, s'en contrefichent des Français ! Ils ont des mentalités de fonctionnaires carriéristes ; ce qui les intéresse, c'est de se partager les bonnes places et les fromages de la République, avec les avantages qu'on se repasse des uns aux autres dès lors qu'on fait allégeance au système ; ils font de la politique non pour être au service du citoyen mais pour en vivre — je veux dire vivre du citoyen contribuable — si possible en vivre bien et faire durer le plaisir. Pour cela, ils sont prêts à tous les renoncements, à toutes les compromissions, à toutes les trahisons. Leur lâcheté n'a pas de limites : ces gens-là me révoltent !

— **Pouvez-vous montrer en quoi les lois contre le racisme et l'antisémitisme sont en fait des lois dirigées, sinon intentionnellement, du moins dans les faits, contre le peuple français par la grâce de nos élus, toutes catégories confondues ?**

Bien sûr que si l'intention y est !... Rien n'est dû au hasard. L'effet premier de ces lois, effet indirect et résiduel, mais voulu, donc intentionnel et parfaitement orienté, est d'éliminer le peuple français de souche. Il est un fait établi que, depuis Mai 1968, mais on peut remonter à la fin de la Seconde Guerre mondiale, après la sinistre Épuration communiste qui suivit la Libération, tout français patriote nationaliste est stigmatisé comme ennemi de la République. Il n'est pas proscrit mais marginalisé, ostracisé, interdit de toute possibilité d'accès à la liberté d'expression, je veux dire à toutes formes d'expressions culturelles et politiques officiellement reconnues — comme si on avait besoin d'un brevet officiel pour s'exprimer librement dans notre pays. Nous sommes juste autorisés à baisser la tête, nous taire et payer.

Personnellement, j'ai vécu toute cette période depuis Mai 68 et même avant. Petit à petit, j'ai eu la sensation pesante que mon propre pays se refermait sur moi comme une prison, et que, dans le même temps, je perdais toute référence identitaire avec la montée des invasions migratoires qui allaient submerger la France et l'Europe. Je devenais un paria, un marginal malgré moi. J'étais mis devant le fait accompli. Des Français de souche élus et républicains, faisaient

de moi, Français comme eux, l'ennemi à abattre, comme si, par inversion satanique, on avait affaire à des négationnistes de leur propre peuple ; quant au peuple français authentique, à la fois mu par la peur de vivre et assommé par les diverses formes d'interdits de l'idéologie dominante et du politiquement correct qui allaient l'accabler tout au long de ces soixante dernières années, il se laissera entraîner dans cette dérive fatale, sans réagir, se contentant de mettre la tête sous l'aile et de consommer, ou plutôt de s'autodétruire dans l'euphorie de la société de consommation pour s'en tenir au sens strict du mot consommer (consumer, brûler). La France devenait une soi-disant terre d'asile et de liberté pour les Juifs et les étrangers, mais pour les Français patriotes et légitimes, elle se transformait en camp d'enfermement ou plus exactement en véritable cauchemar.

— **Vous vous revendiquez Français de souche. Faut-il comprendre que Force Française est réservé aux seuls Français de souche ?**

Que les choses soient bien claires : évidemment non ; et pour une raison simple : les véritables ennemis de la France sont d'abord des Français de souche eux-mêmes ; c'est bien connu, on n'est jamais trahi que par les siens ; je ne peux ouvertement accuser les étrangers immigrants d'avoir mis la France dans cet état, même s'ils y contribuent largement. D'autre part, une fraction d'entre eux se sont parfaitement assimilés et sont devenus des Français authentiques, parfois plus Français que bien des Français dits de souche ; je pense surtout à ceux qui ont immigré avant la guerre, le plus souvent des européens catholiques, proches de nous, venus en France pour travailler (je fais exception pour les réfugiés politiques italiens et espagnols, communistes pour la plupart). Cela dit, la France a ses limites d'assimilation, je dis bien assimilation et non intégration ; on assimile à dose homéopathique, pas à la pelle ; le corps assimile lentement, par petites bouchées, à petites doses, et encore il assimile ce qui est compatible à sa nature, sinon il meurt. C'est bien connu en médecine : la dose fait le poison.

Mais depuis la fin de la décolonisation (1962), le décor a complètement changé ; de plus, un phénomène nouveau s'est greffé : l'immigré de deuxième, troisième ou trente sixième génération ; il ne se considère plus comme un assimilé mais comme un étranger intégré dans une communauté, dont le combat a rejoint, contre nous Français de souche, le combat des Républicains cosmopolites, apatrides, faux français — un républicain étant par nature cosmopolite et apatride : il n'existe pas de républicain patriote. J'ai cru longtemps que des mots comme « métèque », « rastaquouère » appartenaient à une certaine littérature historique ou exotique ; je m'aperçois aujourd'hui que les métèques et les « rastas » sont bien une réalité de notre temps, qu'ils font partie du décor et le font bruyamment savoir ; j'ai l'impression qu'ils sont là, devant ma porte, à me narguer, alors que je n'ai rien demandé, ni à eux, ni à ceux qui me les ont imposés. Mais peut-on le leur reprocher ? Quand un irresponsable pathologique comme le Président Mitterrand ose dire devant les Français que « les immigrés sont chez eux chez nous », il ne faut pas s'étonner que dans leur petite vision étroite et idéalisée de la réalité française, ces derniers en infèrent automatiquement qu'ils sont effectivement chez eux, et que nous, Français, ne sommes déjà plus chez nous.

— **Comment définissez-vous le Français de souche ? Quels sont les critères qui déterminent son statut ?**

Il est facile de comprendre qu'il n'y a pas de limites lointaines ou ascendantes ; mais il y a des limites proches ou descendantes. C'est tout un héritage direct qui caractérise le Français de vieille roche. J'ai réfléchi sur le seuil à partir duquel on pouvait être qualifié « Français de souche », même Français de race, au sens vrai que je donne à ce terme ; ce seuil, je l'avais d'abord situé à la naissance de la Troisième République ; puis je l'ai relevé au moment où l'Église catholique a rallié la République ; je l'ai enfin situé à hauteur de la guerre de 14-18, pour des raisons évidentes liées au sacrifice par le sang versé. Donc, être Français de souche,

c'est être Français en ligne directe de père et de mère au-delà de l'année 1918. Après, on est Français administratif ou synthétique, et il en sera ainsi tant que les problèmes civilisationnels liés à l'immigration ne seront pas clairement posés et résolus en France. Comme je viens de l'expliquer, être Français de souche ou être Français assimilé ne fait pas objectivement de différence ; c'est pour cette raison que je n'ai pas créé, comme je l'avais envisagé un temps, d'association destinée à regrouper les Français de souche volontaires et à défendre notre identité. Mais s'il le fallait... Je ne pardonnerai jamais au Président Sarkozy d'avoir osé dire : « Français de souche est une expression qui doit disparaître du langage » Le Juif qu'il est (ou demi), est-il capable d'imaginer un instant ce qu'on pourrait lui répondre ?...

— **Ne pensez-vous pas que les étrangers ont été introduits en France plus pour des raisons économiques qu'ethniques ?**

Qu'on arrête de faire valoir ce type d'arguments : dans ce cas, il ne fallait pas expédier dans les avortoirs équarrisseurs les 7 à 8 millions d'enfants français à naître en 35 ans de loi Veil, enfants qu'on a officiellement assassinés dans le ventre de leurs mères. Tout cela ne tient pas un instant à l'examen, et même ne tient pas du tout ; prétendre que l'immigration a un but économique et qu'elle a pour vocation de suppléer à la chute démographique des pays européens est un scandale, une véritable escroquerie intellectuelle et morale ; c'est même une atteinte à notre dignité nationale et à la chair de notre peuple ; ce n'est pas parce que les femmes ne font plus d'enfants que la démographie des peuples européens s'est effondrée ; c'est parce qu'on tue les enfants à naître et qu'on a bouleversé le rôle social et biologique de la femme dite « moderne ». Son rôle éminemment humain.

Quant aux étrangers, aux immigrés, j'aimerais qu'on m'explique ce qu'ils sont venus faire aussi massivement dans notre pays... J'aimerais qu'ils me disent eux-mêmes ce qu'ils sont venus chercher, à part de bouleverser le pays et d'aider les forces progressistes locales à flanquer la zizanie à tous les étages de la société française ? Ils aiment la France, ne cessent-ils de nous rabâcher, mais ils contribuent à détruire ce qu'ils prétendent aimer, quand ils ne conduisent pas eux-mêmes l'entreprise de démolition. Ils oublient un peu vite que leurs ascendants sont loin d'appartenir à la race des seigneurs et des conquérants, mais plutôt à celle des fuyards qui ont lâché au premier prétexte venu leurs pays d'origine, le plus souvent sans combattre, que ce soit militairement ou économiquement ; il est tellement plus facile de venir se mettre les pieds sous la table en France ou en Europe, à l'abri, et de vivre des allocs en tous genres !... Et tant pis pour ceux qui sont restés au pays... Quel mépris pour leur peuple et leur pays d'origine ! Quel mépris d'eux-mêmes ! Ils oublient, là aussi un peu vite, qu'ils ont imploré le travail ou l'asile ; un asile que la République accorde avec une « générosité » qui ne lui coûte rien puisque c'est le contribuable français qui paye ; être généreux avec l'argent des autres, j'appelle cela du vol caractérisé. De plus, l'asile leur est le plus souvent accordé au nom de la « discrimination » dite positive avec les avantages, au détriment des Français eux-mêmes ; et comme toujours, sans consulter ces derniers, sans leur consentement. Pourquoi leur accorder l'asile, à eux plus spécialement qu'à leurs congénères qui redressent la tête avec courage, se battent sur place, dans leur pays, pour leur pays, et pour l'honneur de leur pays ? Au nom de quelle morale universelle ? Les droits de l'homme ?...

Les immigrés et leurs descendants se rendent-ils compte qu'ils sont les instruments du Nouvel Ordre Mondial, surtout depuis que l'immigration est clairement définie comme un remplacement de substitution, de remplacement ? Se rendent-ils compte qu'ils sont devenus un facteur de perturbation et de destruction des vieilles nations européennes ? Le coin fatal de l'immigration qu'on enfonce à coups de massue dans le corps charnel du peuple français pour le saigner de sa sève et le faire éclater ? On dit que les immigrés nous ont apporté leur différence. Je réponds qu'ils ne nous ont rien apporté du tout, et qu'ils sont surtout venus prendre, accaparer sans la moindre contrepartie, sinon exiger d'être pris en charge par la société, exigence assortie

des droits préférentiels de la discrimination positive ; d'ailleurs je ne vois pas en quoi ils apportent leur différence, puisqu'ils l'ont reniée en reniant leurs origines, c'est-à-dire en oubliant qui ils sont et d'où ils viennent...

J'affirme au contraire qu'ils constituent les forces de dislocation ethnique de la nation française ; j'observe la façon scandaleuse dont ils s'approprient la France dans tous les domaines, avec un aplomb, une impudence, qui dépassent les limites du tolérable : son passé, sa culture, ses richesses, le territoire, comme s'ils en étaient les héritiers légitimes, comme si les Français de souche n'existaient pas ou ne comptaient plus. Bientôt, la France, ce sera eux. Je vais plus loin : j'affirme que les Juifs et les étrangers, d'où qu'ils proviennent, se sont implantés chez nous avec l'arrière-pensée sournoise de s'emparer du pays et de nous imposer leurs mœurs, leur conception du monde uniquement fondée sur des intérêts matérialistes. De ce qu'est la France, de sa réalité, de son histoire, de sa civilisation d'imprégnation fortement catholique, ils s'en moquent, et la plupart du temps n'en connaissent rien ; ils viennent chercher en France ce qu'ils ne trouvent pas chez eux, et qu'ils n'ont pas le courage de créer ni de construire ; tout ce qui les intéresse, c'est tirer profit de tout ce qu'ils peuvent de la France, de la vampiriser jusqu'à la rendre exsangue, et se repaître de son cadavre.

— **Ne peut-on pas dire qu'ils sont victimes d'un certain discours « humaniste », discours convenu très en vogue dans les milieux apatrides et mondialistes, et qu'on a essayé de leur vendre l'article « France » pour les attirer dans notre pays ?**

Si vous voulez dire qu'ils ne sont pas responsables des décisions de leurs parents, trompés par des discours pseudo-humanistes, qui sont en réalité des discours cryptocommunistes, c'est évident ; je veux bien l'admettre, mais en partie seulement. Je les soupçonne surtout d'avoir agi pour de mauvaises raisons ; et leur soi-disant amour pour la France ressemble plutôt à l'amour intéressé du gigolo pour la rombière fortunée au luxe clinquant empesée de ses bijoux, même s'il est vrai que les bonnes affaires n'empêchent pas les bons sentiments. Cela dit, s'ils estiment qu'on les a trompés à coups de discours humanistes ou droit-de-l'hommeistes vains et stériles (je précise que pour moi, humaniste est synonyme de communiste), qu'on leur a survendu la carte postale d'une France paradisiaque où l'argent et le bonheur coulent à flots, et s'ils pensent que le paradis vécu n'est pas tel qu'ils le rêvaient ou tel qu'on le leur a annoncé ou promis, qu'ils s'en prennent à ceux qui les ont trompés, aux vrais responsables de leur déception ; qu'ils se retournent contre le cartel politicien républicain, contre les élus de la République française, et qu'ils leur demandent des comptes.

Je me souviens de cette anecdote à la radio rapportant qu'un personnage avait entendu, dans je ne sais quel forum, un immigré dire : « Je connais le rêve américain, mais je ne sais pas ce qu'est le rêve français. » Si j'avais été face à cet immigré, je lui aurais répondu : « Réveillez-vous, monsieur, revenez à vous : il n'y a pas de rêve français !... Il n'y en a pas, il n'y en a jamais eu, il n'y en aura jamais. La France en elle-même est peut-être un rêve, mais elle est un rêve construit ; c'est par le travail, le sacrifice, le courage, le dévouement de tout un peuple à la longue histoire, soutenu par l'espoir et la foi en son pays et en son Dieu, qu'il s'est accompli. C'est tout. » Il n'y a pas plus de rêve français, qu'il n'y a d'*american dream*, qu'il n'y a de rêve nulle part dans le monde. Le prétendu « rêve américain » est une des plus formidables escroquerie de la propagande américaine et de l'histoire moderne ; il n'y a pas plus de rêve américain, qu'il n'y a pas de Nouveau Monde ou d'*american way of life* ; il n'y a qu'un vieux monde judéo-protestant et maçonnique, fabriqué de déjà vu, qui concentre en lui toutes les tares de l'humanité, même si, en disant cela, je respecte le vrai peuple américain dans ce qu'il a de sain, le peuple héritier de l'Europe (les Euroriciens). La France n'est pas l'Amérique ; les Français ne sont pas des Américains ni des Anglo-Saxons, et n'ont rien à voir... même en rêve !

Permettez-moi une anecdote. Tout le monde a en souvenir le chanteur Joe Dassin. Juif d'origine américaine, il était le fils du cinéaste franco-américain Jules Dassin. Après quelques expériences infructueuses de *crooner* aux États-Unis, c'est comme chanteur de variétés qu'il connaîtra la célébrité en France. Élevé une partie de sa jeunesse dans notre pays, il parlait un Français parfait, sans accent. Il est mort à 40 ans d'une malformation cardiaque, peut-être d'un abus de substances illicites. Il était aussi connu pour une malformation oculaire qu'on appelle « coquetterie » ; cette coquetterie-là faisait chavirer le cœur des jeunes filles.

Chanteur léger, au demeurant fort sympathique, joyeux et attachant, il avait oublié de nous bassiner avec ses origines juives, et surtout il évitait de nous délivrer à tout bout de champ des leçons de morale à trois francs six sous pour faire croire qu'il avait des idées, ou un message à délivrer dans ses bluettes. Mais il avait une autre particularité et pas des moins surprenantes : il était ETHNOLOGUE !... Peut-être faut-il comprendre que la réussite matérielle de son parcours artistique n'a pas dû lui faire trop regretter d'avoir poussé la chansonnette, au détriment de sa vocation originelle.

Je me souviens de l'avoir entendu expliquer à la télévision, il y a fort longtemps, qu'il avait été amené, comme étudiant, à se pencher sur le problème de l'immigration aux États-Unis. Il avait été surpris de constater, parmi les quotas d'immigrants européens, qu'un seul n'était jamais rempli : le quota français. À l'inverse des autres européens, **les Français n'émigraient pas ou peu aux États-Unis !** Il en avait tiré quelques observations dont je ne me souviens plus. Mais ce constat m'avait marqué, me donnant fort à réfléchir. Cet état de chose ne pouvait venir que des structures héritées de l'Ancien Régime encore prégnantes jusqu'au seuil de la Seconde guerre mondiale, structures pyramidales reposant sur une large base populaire constituée par la paysannerie et le maillage paroissial du territoire ; et cela malgré la République qui a transformé les paroisses en communes. On a souvent oublié que la France a d'abord été une nation paysanne, catholique, profondément attachée à ses racines et à ses traditions, et que cela a été sa force, une force stable, féconde, qui a duré des siècles.

— Et vous en concluez quoi ?

Je ne conclus pas, je me contenterai de quelques observations d'ordre général.

1. En observant notre société moderne, on comprend mieux la fin de la démocratie grecque ; on comprend mieux la chute de l'Empire romain ; on comprend mieux le sens de la Cité de Dieu de saint Augustin, ou le parallèle qu'il fait entre la Cité de Dieu et la cité terrestre ; saint Augustin, l'ancien professeur de rhétorique qui, non seulement fut le témoin de son temps, mais aura la douleur, à la fin de sa vie, de voir la civilisation antique disparaître sous les coups des invasions barbares, et en mourir d'une mort que ne pouvait qu'accélérer le chagrin.

2. Comme je l'ai déjà maintes fois souligné, la République n'a jamais été la démocratie ; pire : il n'y a jamais eu de droite au sein de la République (en 1793, sous la Convention, il n'y avait pas de « droite » !) ; la république est consubstantiellement de gauche ; elle marche depuis son origine sur un binôme de type rouleau compresseur, égalitarisme et soumission à la domination de l'argent anonyme et vagabond. Il est important de noter qu'elle n'a jamais été cautionnée par le suffrage populaire. La République a été imposée par le sang, la violence, la terreur, sans discussion possible. Et on ose assimiler la république à la démocratie ?...

Ce qu'on appelle la droite n'est que le ventre mou de la République, grouillement flasque et visqueux d'idiots utiles issus de la Troisième République, exact reflet des girondins de la Révolution française, mélange incohérent de catholiques honteux et décadents, de libéraux amorphes soumis aux lois du capitalisme anonyme, qui n'ont jamais eu le courage de combattre pour les valeurs de droite qu'ils prétendent défendre ; en définitive, ils se sont toujours révélés de véritables éponges mentales imbibées des idées politiques de leurs adversaires de gauche.

La République Française est de gauche, elle est jacobine ; elle a prospéré dans ses prolongements jacobins à travers le bolchevisme et le communisme international ; le socialisme sous toutes ses formes n'est jamais qu'une idéologie d'esclaves affranchis. Les socialistes ont des mentalités de domestiques qui ont pris la place des maîtres, sans avoir de ceux-ci ni les manières, ni le panache, ni le génie intuitif qui fait la supériorité du maître sur l'esclave : ils sont restés larbins dans leurs têtes comme dans leurs comportements avec en plus des mœurs de palefreniers ; il n'est pas surprenant que leur champion, au moment où je rédige ces lignes, soit l'actuel président du FMI, Dominique Strauss-Kahn (ô saint Dominique !), aussi socialiste que je suis évêque postconciliaire, symbole de cette mondialisation pourrie qui ravage le monde, homme dont la vie privée connue est sujette à scandales ; la soumission et l'asservissement des larbins devant la puissance du Veau d'Or est totale (3).

3. Ce qui apparaît le plus nettement dans mes observations est cette haine rabique qui caractérise les Républicains contre leurs propres compatriotes français, haine venant particulièrement des élus de la République ; j'irai même jusqu'à dire, dans la mesure où ils sont eux-mêmes le plus souvent Français de souche, une haine de soi pathologique, névrotique, qu'ils distillent contre leurs propres frères de race (de lignage) ; c'est la caractéristique typique de la République jacobine depuis sa fondation en 1792 ; c'est l'essence même du communisme partout où il a sévi : retourner leur haine atavique et congénitale contre leurs propres congénères, expression de cette névrose qu'ils portent en eux comme un poison qui corrode leur âme de médiocres, et les empêche de vivre sereinement : la haine de soi, la haine de ce que l'on est et de ce que l'on ne peut pas être ; le refus jaloux, envieux, de tout ce qui est supérieur à soi et qu'on ne peut atteindre ; le symptôme même de la jalousie sociale, de l'impuissance à être, le sous-homme aveuli et hébété des droits de l'homme : la boucle est bouclée.

— **Comment en sortir ?**

Je ne vois qu'une solution : que les Français se réveillent et prennent leur destin en main. C'est-à-dire qu'ils acceptent de changer de régime politique, et qu'ils adoptent la démocratie directe ou référendum d'initiative civique.

— **Ne craignez-vous pas d'être assimilé aux familles politiques que l'on classe habituellement à l'extrême droite de l'échiquier politique ?...**

À l'extrême droite du système républicain et selon leur langage, sans aucun doute ; mais hors du système crypto-mafieux républicain, je suis au centre des réalités à vivre, et la réalité, c'est la vérité ; dans cette optique, l'expression « extrême-droite » n'a aucun sens. (2010)

1. Pour en arriver à parler de « Grand Remplacement » (Renaud Camus).

2. Ces ouvrages datent des années 1950-60. S'il reprenait les mêmes titres aujourd'hui, Henri Coston aurait de quoi remplir de substantiels volumes.

3. Lignes rédigées avant le scandale du Sofitel de New-York et l'affaire du Carlton de Lille. Il fut le candidat socialiste pressenti pour l'élection présidentielle de 2012. Empêtré dans des affaires de mœurs rocambolesques, il ne pourra maintenir sa candidature. Le socialiste François Hollande sera investi à sa place par le Parti et sera élu Président de la République de 2012 à 2017.